

KALEIDO



REEE 101

Tout savoir sur les régimes
enregistrés d'épargne-études

TABLE DES MATIÈRES

■ Chapitre 1 - Qu'est-ce qu'un REEE?	03
Définition	04
Les différents types de REEE	05
1. Le REEE familial	05
2. Le REEE individuel	06
3. Le REEE collectif	07
■ Chapitre 2 - Les avantages du REEE	08
1er AVANTAGE - Les subventions associées sont très généreuses	09
2e AVANTAGE - Les cotisations sont à l'abri des impôts	11
3e AVANTAGE - La somme totale pourrait vous impressionner	12
4e AVANTAGE - Les sommes utilisables ne se limitent pas aux frais de scolarité	13
■ Chapitre 3 - L'ouverture d'un REEE	14
Quand peut-on ouvrir un REEE?	15
Qui peut ouvrir un REEE?	16
Où peut-on ouvrir un REEE ?	16
Combien de REEE peut-on avoir ?	17
Quels renseignements doivent être fournis?	17
Quel montant peut être investi?	18
Comment fonctionnent les cotisations?	19
Quelle est la durée d'un REEE?	19
■ Chapitre 4 - Que se passe-t-il si...?	20
Vous souhaitez retirer l'argent pour les études de l'enfant	21
Le jeune prend une pause ou change de programme	21
L'enfant décide d'étudier à l'étranger	22
L'enfant décide de faire un DEP	22
Le REEE arrive à échéance	23
Le REEE est fermé pour diverses raisons	23
L'enfant décide de ne pas faire d'études après le secondaire	24
■ Le REEE : cet ingénieux véhicule d'investissement	25

**Qu'est-ce
qu'un REEEE?**

Définition

Un REEE est un **régime enregistré d'épargne-études**. En d'autres mots, c'est un véhicule de placement qui vous permet de mettre de l'argent de côté pour les études d'un enfant, que ce soit le vôtre ou celui d'un proche.

En plus de vos cotisations, de **généreuses subventions gouvernementales** viennent s'ajouter au régime du bénéficiaire, ce qui permet d'atteindre vos objectifs financiers beaucoup plus facilement.

Contrairement au REER, les cotisations à un REEE ne sont pas déductibles d'impôts. L'argent dans le REEE (cotisations + subventions + revenus) croît à l'abri de l'impôt tant qu'il reste dans le régime. Lors des retraits de paiements d'aide aux études (PAE), les subventions et revenus sont versés au jeune inscrit à des études admissibles. Ces retraits sont imposables pour le jeune.

Les cotisations appartiennent au souscripteur et sont non imposables. Elles peuvent être reprises par le souscripteur ou versées au jeune, au choix du souscripteur. Étant donné que le revenu des étudiants est généralement peu élevé, les impôts à payer sur les versements de PAE sont généralement bas ou nuls.



À RETENIR

Le souscripteur : la personne qui ouvre le compte

Le bénéficiaire : l'enfant qui recevra les sommes correspondant aux subventions gouvernementales et aux revenus, les PAE



Les différents types de REEE

Comme aucune famille n'est pareille et ne partage les mêmes besoins, différents types de REEE sont offerts sur le marché.

Le REEE familial

Un REEE familial est pratique pour les familles qui comptent plus d'un enfant. Son principal avantage est que les subventions gouvernementales peuvent être **partagées entre tous les enfants** nommés au REEE, en veillant toutefois à respecter les maximums alloués à chaque enfant.

Pour le régime familial, il existe certains critères d'admissibilité.



Qui est admissible au régime familial?

- Enfants ayant un lien de sang avec le souscripteur
- Petits-enfants ayant un lien de sang avec le souscripteur
- Enfants ou petits-enfants ayant été adoptés
- Un frère ou une sœur



Il faut également porter attention à la façon dont l'Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) est calculé puisqu'il peut **vous priver d'une partie de vos subventions** si vous avez un enfant en phase d'accumulation et un autre qui reçoit des PAE.



2

Le REEE individuel

Le REEE individuel est **ouvert à tous les enfants**, même si **aucun lien de parenté** ne vous unit avec le bénéficiaire du régime. Grands-parents, oncles, tantes, ami(e)s de la famille, tous peuvent ouvrir un REEE pour l'enfant ou contribuer à un même REEE. Notez qu'il est également possible d'ouvrir ce type de régime pour vos propres études¹.

Comme avec tous les types de REEE, des subventions gouvernementales² sont offertes (jusqu'à 12 800 \$ par bénéficiaire à vie au Québec!). Vous pourriez peut-être en profiter.

1. Certaines conditions s'appliquent.
2. Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) de 20% à 40% et Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE) de 10% à 20%. Selon le revenu net familial rajusté. Le montant maximum annuel versé en SCEE est de 600\$ et de 300\$ en IQEE. Le montant maximum versé à vie par bénéficiaire est de 7200\$ en SCEE et de 3600\$ en IQEE. Bon d'études canadien (BEC), pouvant atteindre 2000\$ par bénéficiaire, pour un enfant né après le 31 décembre 2003 et dont la famille est financièrement admissible. Certaines conditions s'appliquent. Consultez notre prospectus à kaleido.ca.

3

Le REEE collectif



Tout comme pour le REEE individuel, **un seul enfant** est désigné comme bénéficiaire. Un **lien de parenté n'est pas requis**.

Un REEE collectif comporte un calendrier de cotisations régulières obligatoires auquel vous devrez vous conformer. Ces cotisations sont investies avec les cotisations des autres participants d'une même cohorte. Le bénéficiaire du régime partage les gains de ces cotisations avec des enfants admissibles de la même cohorte, qui est habituellement composée d'enfants nés dans la même année civile.

Les avantages du REEE



Si vous souhaitez contribuer aux études d'un enfant, un régime enregistré d'épargne-études est une option avantageuse, et ce, pour différentes raisons.

1er AVANTAGE

Les subventions associées sont très généreuses

Les subventions gouvernementales sont très intéressantes pour les REEE. C'est le seul régime de placement qui bénéficie de ce genre de subvention.



Au fédéral: Subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE)

20 à 40%

des cotisations selon
le revenu net rajusté

Maximum de

600\$

par année

Total cumulatif de

7 200\$

par bénéficiaire

Au provincial: Incitatif québécois à l'épargne-études (IQEE)

10 à 20%

des cotisations selon
le revenu net rajusté

Maximum de

300\$

par année

Total cumulatif de

3 600\$

par bénéficiaire

Près de 10 000 \$ en subventions

Au total, un enfant pourrait donc profiter de subventions pouvant atteindre jusqu'à **12 800 \$ au Québec et 9 200 \$ au Nouveau-Brunswick.**

De plus, le **bon d'études canadien (BEC)** peut aider les enfants issus de familles à revenus modestes en versant une somme allant jusqu'à 2 000 \$¹!

Ce que le BEC vous offre :

- 500 \$ à l'ouverture du compte
- 100 \$ par année jusqu'à ce que l'enfant atteigne 15 ans
- Maximum de 2 000 \$

Le BEC a été instauré en 2004

Les adultes de 18 à 20 ans nés après le 31 décembre 2003 peuvent demander le BEC pour eux-mêmes. L'admissibilité pour toutes les années précédentes peut être rétroactive, sous certaines conditions.

1. *Bon d'études canadien (BEC), pouvant atteindre 2000\$ par bénéficiaire, pour un enfant né après le 31 décembre 2003 et dont la famille est financièrement admissible. Certaines conditions s'appliquent.*

2e AVANTAGE

Les cotisations sont à l'abri des impôts

Les **cotisations** du souscripteur **ne peuvent pas être déduites** de son revenu imposable, mais elles fructifient à l'abri de l'impôt. Vous pourrez ensuite les récupérer plus tard, sans impôt. Les **PAE (subventions et revenus)** sont **imposables** pour le bénéficiaire.



À RETENIR

Les montants reçus par le bénéficiaire au moment du retrait de ses paiements d'aide aux études (PAE) sont imposables à titre de revenu pour le bénéficiaire. Par contre, comme le jeune aura probablement un faible revenu en raison de son statut d'étudiant, son taux d'imposition sera très bas, voire nul.

Si l'enfant ne fait pas d'études, le montant des cotisations vous sera retourné, en tout ou en partie, sans devoir payer d'impôts.

Si vous fermez le REEE, les rendements sur le capital seront imposables et les subventions devront être remboursées aux gouvernements.

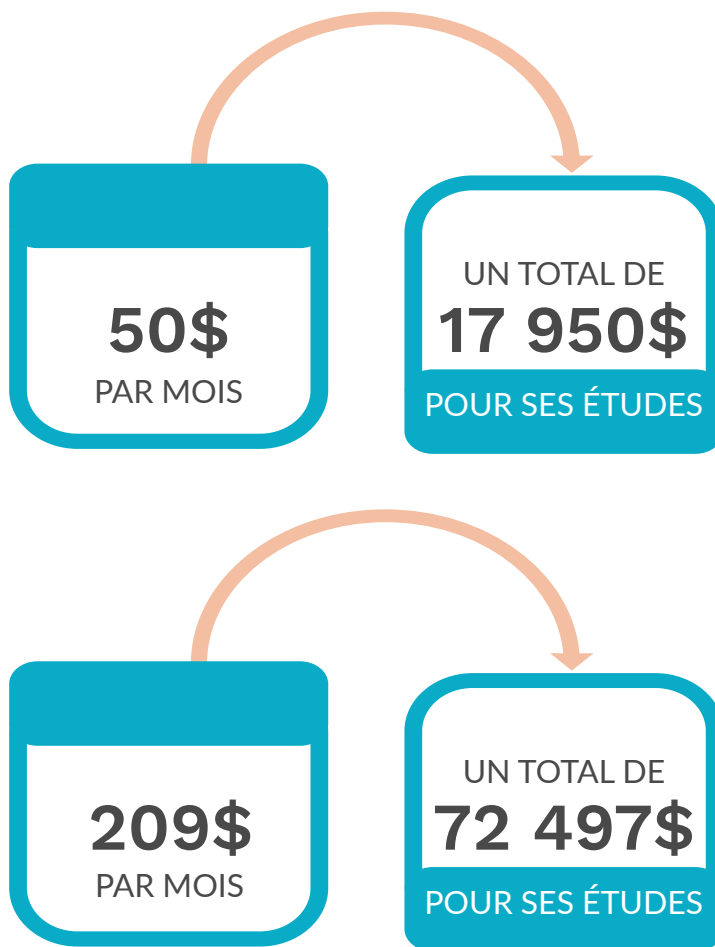
3e AVANTAGE

La somme totale pourrait vous impressionner

Si vous ouvrez un REEE dès la naissance de l'enfant ou lorsqu'il est encore petit, la somme totale accumulée pourrait très certainement vous impressionner. En plus des subventions gouvernementales, les **rendements** aussi **s'accumulent!**

Faites un calcul à l'aide du calculateur de REEE de Kaleido : www.kaleido.ca/fr/calculateur-reee. C'est gratuit, simple, et cela ne prendra que 5 minutes de votre temps!¹

Imaginons le montant total qui pourrait s'accumuler pour les études de votre enfant selon un modèle de cotisation à 50 \$ par mois et un autre à 209 \$ par mois (en supposant un rendement de 3%).

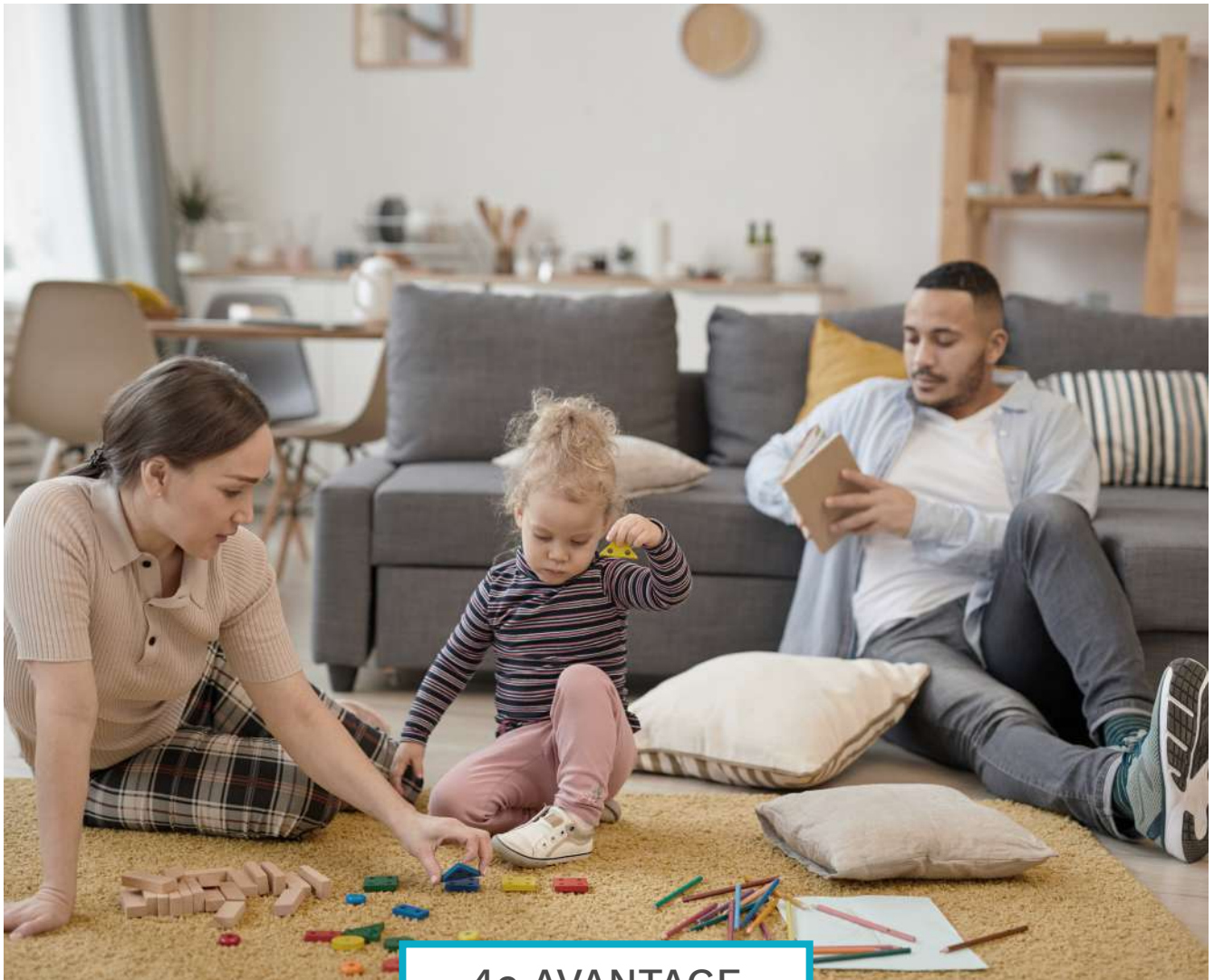


Si vous cotisez 50 \$ par mois dès la naissance de l'enfant, vous pourriez obtenir un total de 17 950 \$ pour ses études.

De ce total de 17 950 \$, les subventions (3 165 \$) et les revenus (4 235 \$) appartiennent au jeune et sont versés ensemble sous forme de PAE. Quant aux cotisations de 10 550 \$, elles demeurent la propriété du souscripteur. Vous pouvez les verser à l'enfant ou les garder pour vous. La décision vous appartient.

Si vous cotisez le maximum subventionnable (environ 209 \$ par mois ou 2 500 \$ par année), vous pourriez obtenir un total de 72 497 \$ pour ses études (cotisations de 44 099 \$ + subventions du gouvernement de 10 800 \$ + rendement de 17 598 \$).

1. L'information présentée constitue une illustration uniquement et n'est pas une garantie pour la performance future des Plans IDEO+.



4e AVANTAGE

Les sommes utilisables ne se limitent pas qu'aux frais de scolarité

Les sommes reçues peuvent servir à bien plus que le simple paiement des frais de scolarité payables aux institutions. En effet, il est possible d'utiliser ces sommes pour payer du matériel scolaire, par exemple des ordinateurs. Les étudiants qui ne vivent pas à la maison peuvent s'en servir pour payer leurs frais pour se loger, se nourrir, se déplacer, etc.

Même si les études collégiales et universitaires au Québec coûtent moins cher qu'ailleurs, la rareté des logements et la hausse des prix en épicerie inquiètent plusieurs étudiants.

Grâce au montant accumulé, le bénéficiaire du REEE pourrait grandement réduire ou même complètement **éviter les dettes d'études**. De plus, n'ayant pas à travailler de nombreuses heures pour payer son logement et ses autres frais de subsistance, il pourra consacrer plus de temps à ses études.

A large, stylized number '3' is the central graphic element. It is composed of two colors: a light orange and a medium blue. The top loop of the '3' is orange, while the bottom loop and the vertical stem are blue. The background is a solid medium blue.

L'ouverture d'un REEE

Maintenant que vous en savez un peu plus sur les régimes enregistrés d'épargne-études, nous allons répondre aux questions les plus fréquentes entourant l'ouverture d'un compte.



- **Quand peut-on ouvrir un REEE?**
- **Qui peut ouvrir un REEE?**
- **Où peut-on ouvrir un REEE?**
- **Combien de REEE peut-on avoir ?**
- **Quels renseignements doivent être fournis?**
- **Quel montant peut être investi?**
- **Comment fonctionnent les cotisations?**
- **Quelle est la durée d'un REEE?**

Quand peut-on ouvrir un REEE?

Il est possible d'ouvrir un REEE dès la naissance de l'enfant. D'ailleurs, le plus tôt sera le mieux afin de profiter au maximum des subventions gouvernementales. Le seul élément nécessaire en lien avec l'enfant est son numéro d'assurance sociale. Mais, même si l'enfant est déjà plus âgé, sachez qu'il n'est jamais trop tard pour souscrire un REEE. Il est même possible de récupérer des subventions non utilisées des années antérieures, notamment en faisant des cotisations en conséquence.

? Qui peut ouvrir un REEE?

Tout le monde peut ouvrir un REEE individuel. Sachez toutefois que l'enfant doit être résident canadien pour toute la durée des cotisations pour pouvoir en devenir le bénéficiaire. Vous ne pouvez pas vous servir d'un REEE pour financer les études d'un petit-fils ou d'une petite-fille habitant à l'étranger, par exemple.

? Où peut-on ouvrir un REEE?

Prenez le temps de bien choisir avec qui vous ouvrirez votre REEE. Tous n'offrent pas la même qualité d'accompagnement tout au long du processus. Les frais seront également différents d'un fournisseur à l'autre, de même que le type de REEE offert (individuel, familial ou collectif).

Plusieurs options s'offrent à vous pour ouvrir un REEE :

- Kaleido - spécialisé en épargne-études depuis 1964
- Courtiers de fonds communs de placement
- Sociétés de fiducie
- Courtiers en valeur mobilière
- Banques
- Fournisseurs de prestations financières
- Fournisseurs de régimes collectifs



? Combien de REEE peut-on détenir?

Il n'y a **pas de limite** quant au nombre de REEE qu'une personne peut détenir. Le plafond de cotisation à vie demeure de **50 000 \$ par bénéficiaire peu importe le nombre de REEE**. Il est possible de cotiser plus, mais chaque dollar au-dessus de 50 000\$ sera sujet à des pénalités.

? Quels renseignements doivent être fournis?

Il est nécessaire que le souscripteur et le bénéficiaire fournissent leur **numéro d'assurance sociale (NAS)** lors de l'inscription au régime enregistré d'épargne-études. Si l'enfant n'est pas le vôtre, vous aurez besoin du NAS de son tuteur.

Voici les renseignements qui vous seront demandés pour ouvrir un REEE :

- Renseignements personnels du souscripteur (nom, adresse, numéro de téléphone, etc.)
- Renseignements personnels du bénéficiaire
- Renseignements bancaires du souscripteur
- Date de naissance du bénéficiaire
- NAS du souscripteur
- NAS du bénéficiaire (NAS du tuteur de l'enfant si ce n'est pas votre enfant)





Quel montant peut être investi?

Aucune cotisation n'est requise à l'ouverture d'un REEE IDEO+ chez Kaleido. Autrement dit, vous pouvez ouvrir un REEE IDEO+ chez Kaleido sans y mettre d'argent.

Cependant, les cotisations (mensuelles ou ponctuelles) doivent être d'au-moins 10 \$. Par exemple, après avoir ouvert un REEE IDEO+, vous pouvez décider de faire une cotisation unique de 10 \$, 15 \$, 100 \$ ou 1000 \$. Vous pouvez aussi débiter avec un prélèvement mensuel d'au moins 10 \$ par mois.



À RETENIR

- Aucune limite de cotisation annuelle
- Les subventions ne s'appliquent que sur le premier 2 500 \$ par an
- Limite des cotisations à vie pour un enfant : 50 000 \$
- Aucune subvention sur les cotisations excédentaires (attention : il peut y avoir des pénalités si on dépasse la limite de 50 000 \$ à vie. Vérifiez auprès de votre fournisseur.)





Comment fonctionnent les cotisations?

La fréquence des cotisations varie d'un REEE à l'autre. Certains peuvent exiger des **versements mensuels**, alors que d'autres vous permettront de déposer des sommes au **moment de votre choix**.

BON À SAVOIR

Il est possible de faire un dépôt plus important à l'ouverture du compte puis de cotiser comme vous le pouvez. C'est une solution intéressante si vous recevez une entrée subite d'argent, comme un cadeau d'un grand-parent.

Bref, selon votre fournisseur de REEE, vous pourrez choisir la fréquence et le type de cotisation qui conviennent le mieux à votre situation financière. Chez Kaleido, la gamme de REEE IDEO+ vous permet une grande flexibilité de cotisation.



Quelle est la durée d'un REEE?

Le bénéficiaire pourra profiter du montant accumulé dès son inscription à des études postsecondaires admissibles. La durée maximale d'ouverture d'un REEE est de 31 ans. Après cette période, il n'est plus possible d'y contribuer.

Les fonds resteront disponibles jusqu'au dernier jour de la 35e année.

Si l'enfant ne souhaite pas poursuivre ses études immédiatement après le secondaire, vous aurez donc plusieurs années de jeu devant vous.

Que se
passe-t-il si...?

Ouvrir un REEE et investir à long terme peut être angoissant, surtout lorsque nous ne savons pas ce que l'enfant choisira. Voici quelques scénarios du type « Que se passe-t-il si... » qui vous aideront à y voir plus clair.



Vous souhaitez retirer l'argent pour les études de l'enfant

Quand l'enfant débute ses études postsecondaires, il peut commencer à recevoir ses paiements d'aide aux études (PAE).

Le souscripteur devra présenter une **preuve d'inscription** à un programme d'études postsecondaires admissible et, parfois, une attestation de fréquentation.

Le montant correspondant aux subventions gouvernementales et aux revenus sera versé à l'étudiant. Il est possible de faire des demandes de PAE sans avoir à retirer les cotisations. Sur demande, les cotisations seront remises au souscripteur, libres d'impôts. Vous pouvez choisir de verser ce montant à l'enfant ou de le garder pour vous.

Le jeune prend une pause ou change de programme

Vous n'avez aucune crainte à avoir : le REEE est flexible. Comme il est de longue durée, le REEE permet au jeune de changer de programme d'études (tant qu'il s'agit d'un programme d'études postsecondaires reconnu et admissible) ou de prendre une pause, **sans pénalité**.

Il ne recevra bien sûr **pas de PAE durant cette période**, mais pourra en profiter dès qu'il sera de nouveau inscrit à des études postsecondaires admissibles.



L'enfant décide d'étudier à l'étranger

Bonne nouvelle! Le REEE peut très bien servir pour des études à l'étranger, s'il s'agit d'études admissibles.

Attention, toutefois, à ce qu'il s'agisse bel et bien d'**études postsecondaires**. Par exemple, aux États-Unis, pour pallier le fait que l'équivalent de leur secondaire dure plus longtemps qu'au Québec, un étudiant devrait faire un an dans un « prep school », ce qui n'est pas considéré comme des études postsecondaires. Dans ce cas précis, l'enfant ne recevrait pas ses PAE. Il les recevra seulement une fois inscrit dans une université américaine.

L'enfant décide de faire un DEP

L'enfant aura également **droit aux PAE**, car les études menant à un diplôme d'études professionnelles (DEP) sont également considérées comme des études postsecondaires. Il en va de même pour les études collégiales, que ce soit une **attestation d'études collégiales (AEC)**, un **diplôme d'études collégiales général (DEC)** ou **spécialisé (Technique)**.

BON À SAVOIR

Il n'est pas nécessaire de se rendre jusqu'à l'université pour profiter d'un REEE!

Pour les écoles techniques et les formations professionnelles, comme pour les écoles de massothérapie ou d'ostéopathie, l'établissement postsecondaire doit être **reconnu par le Gouvernement du Canada**. La durée et le nombre d'heures de formation doivent également se qualifier.

Le REEE arrive à échéance

Bien que le régime enregistré d'épargne-études arrive à échéance **31 ans suivant son ouverture**, les fonds peuvent être **décaissés jusqu'à la 35e année du contrat**.

À ce moment, vous bénéficiez de plusieurs options. Par exemple, vous pourriez, sous certaines conditions, transférer le REEE à un autre enfant, qui lui fera des études postsecondaires.

Le REEE est fermé pour diverses raisons

Peu importe la raison qui mène à la fermeture d'un compte, sachez que vous ne perdrez pas nécessairement tout pour autant : le montant investi de vos poches pourrait vous être retourné, sous certaines conditions¹.

Le montant des subventions gouvernementales devra cependant être remboursé. Dans certains cas, vous pourriez conserver le montant des intérêts accumulés si vous répondez à ces trois conditions :

1. l'enfant nommé est âgé de 21 ans ou plus et n'est pas admissible aux PAE
2. la personne qui a ouvert le REEE est un résident canadien
3. l'ouverture du REEE a été complétée au moins 10 ans auparavant

Si ces trois conditions sont remplies, vous pourrez recevoir les intérêts en payant l'impôt correspondant.

Vous auriez également l'option de le transférer dans un REER, si les droits de cotisation au REER le permettent.

1. Les cotisations ne sont pas toujours garanties. Par exemple, les cotisations pour les REEE IDEO+ ne sont pas garanties, et seront remboursées sous réserve des risques de placement.

L'enfant décide de ne pas faire d'études après le secondaire

Si l'enfant décide de ne pas poursuivre ses études après le secondaire, vous pourriez attendre de vous rapprocher de la date butoir, au cas où l'enfant changerait d'idée.

Sinon, vous pourriez également transférer le REEE à un autre enfant, sous certaines conditions, ou le fermer. Vous avez également la possibilité de transférer vos cotisations, sous certaines conditions, vers votre REER.



Le REEE :

cet ingénieux véhicule d'investissement

Le régime enregistré d'épargne-études permet de contribuer de façon concrète à la réussite éducative des enfants, tout en leur assurant une meilleure stabilité financière une fois rendus aux études postsecondaires.

Grâce aux généreuses subventions offertes par les gouvernements, le bénéficiaire recevra un solide coup de main pour commencer le programme d'études de ses rêves.

[Souscrivez un REEE dès aujourd'hui](#) pour encourager les rêves de demain de votre enfant!